

TAUX APPLICABLES POUR LES CONTRIBUTIONS UNITAIRES

FONDS NATIONAUX ERASMUS BELGICA 2024

Contribution à l'organisation du projet

Dépenses directement liées à la mise en œuvre des activités de mobilité.

Si nécessaire, jusqu'à 10% du montant total du dernier budget approuvé/alloué peut être utilisé pour couvrir ces dépenses.

Mobilité des étudiants

❖ Soutien individuel pour la mobilité physique (Contribution aux frais de séjour)

➤ Belgica Type 1 : Mobilités intercommunautaires

Les mobilités intercommunautaires Belgica concernent des mobilités qui ont lieu dans la Communauté flamande et/ou germanophone de courte durée (5 à 30 jours), de moyenne durée (31 à 59 jours) ou de longue durée (60 jours et +).

Pour les étudiants qui font la navette, le taux appliqué est de **50€/semaine pour les étudiants non-AMO et 75€/semaine pour les étudiants AMO. Dans ce cas, une semaine correspond aux 5 jours d'activité.**

Pour les étudiants qui logent sur place, le taux appliqué est de **100€/semaine**, que la semaine se déroule du lundi au vendredi, ou du dimanche (veille des activités) au samedi (lendemain des activités) ou toute autre période de 7 jours, le taux reste le même. En outre, les **étudiants avec moins d'opportunités** reçoivent un soutien additionnel de **25€/semaine**.

- Exemple de calcul pour les jours supplémentaires en cas de logement sur place pour un étudiant non-AMO (bénéficiant d'un montant total de 100€/semaine):

15 semaines & **3 jours** => $(15 \times 100) + (100/5) \times 3 = 1560 \text{ €}$

➤ Belgica Type 2 : classique

Les mobilités Belgica classique ne concernent que des mobilités de longue durée uniquement (60 jours et +)

Les taux Belgica « classique » (taux des anciens appels) de **100€/séjour (forfait)** doivent être appliqués lorsque la mobilité ne nécessite pas de déplacement/de logement, et plus particulièrement dans les 2 cas suivants:

- 1) L'échange a lieu entre une institution d'envoi et une institution d'accueil situées dans la même région (cas de Bruxelles où EES francophones et flamands sont parfois voisins) ;
- 2) L'échange a lieu dans une institution d'accueil située dans la même ville que le lieu de résidence principale de l'étudiant.

Dans les deux cas, l'échange doit avoir lieu dans une autre langue nationale que le français.

Il est laissé à l'EES d'envoi le choix de fixer d'autres règles ou d'opter pour une bourse zéro également.

Récapitulatif Taux mobilité des étudiants Erasmus Belgica 2024

Taux	Etudiants	Etudiants ayant moins d'opportunités
Taux Belgica - AESI mobilités intercommunautaires Navetteurs	50€/semaine	75€/semaine
Taux Belgica - AESI mobilités intercommunautaires Logement sur place	100 €/semaine	125 €/semaine
Taux Belgica classique	100 €/séjour	100 €/séjour

Mobilité du personnel

❖ Soutien individuel pour la mobilité physique (Contribution aux frais de séjour)

Si pertinent pour le projet de l'établissement et/ou dans une démarche d'amélioration de la qualité des mobilités d'étudiants, un membre du personnel peut également participer à une activité de mobilité Erasmus Belgica.

La mobilité des personnels est uniquement financée **via l'OS (jusqu'à 10% du budget total)**. Sa durée doit être de minimum 1 jour et maximum 5 jours.

Le montant du soutien individuel servant à couvrir les coûts directement liés au séjour est calculé en fonction de la durée de celui-ci.

Taux mobilité du personnel Erasmus Belgica 2024

Destination	Personnel de la FWB	Personnel invité à enseigner
Fédération Wallonie-Bruxelles	Non applicable	80€/jour
Communautés flamande et germanophone	80€/jour	Non applicable

Schéma récapitulatif Fonds nationaux Erasmus Belgica et AESI-Lg 2023

